

## **VOTEZ NON AU REFERENDUM G.P.E.C.**

Suite à la signature du seul syndicat CFTC la direction doit proposer au vote le futur accord GPEC.

Lors des « négociations » comme d'habitude les requêtes des représentants du personnel ont été écartées ou même pas examinées.

- **Si la dispense d'activité n'est plus d'actualité (soit disant pour des raisons fiscales jamais justifiées) aucun autre dispositif n'a été présenté alors qu'il y a une attente de nos collègues les plus anciens**
- **Devant le nombre croissant de refus de participer aux entretiens annuels que SUD a tout le temps soutenu, la direction va obliger les salarié-e-s à faire ces entretiens. La philosophie serait moins chiffrée et plus littérale. Pour SUD, il y a toujours une mise en concurrence entre collègue et une inutilité de la procédure quand on comptabilise le faible nombre de demandes qui ont eu une suite favorable. Pour SUD il y a toujours le risque de vous voir opposer les termes des entretiens en cas de problème professionnel.**
- **La législation a diminué les droits des salarié-e-s qui devront parfois mettre la main à la poche pour accéder à certaines formations. L'accord GPEC ne fait que la part belle à CREAcités et ne laisse aucune marge de manœuvre pour des collègues désireux de faire des formations qui sortent du champ professionnel.**

L'accord GPEC est le reflet de toutes les « négociations » passées et à venir, où seule la vision de la direction a droit de voir le jour.

Il faut donc voter « NON » tant pour cet accord GPEC mais aussi pour dénoncer l'attitude rigide d'une direction qui n'a qu'une vision financière de la gestion du personnel.

S'abstenir ne suffira pas car dans le cas là le « OUI » l'emportera.

**Il faut une majorité de « NON » pour une nouvelle fois vous faire entendre ...**

